



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le Ministre

Paris, le **16 FEV. 2009**
Réf. : BDC/CE 14947/1 - SJ

Madame le Député,

Vous avez appelé mon attention sur le régime d'entrée et de séjour à Saint-Pierre-et-Miquelon applicable aux ressortissants canadiens.

Conjointement avec Eric BESSON, Ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire, je fais procéder à l'examen de cette question.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite qui sera réservée à votre intervention.

Je vous prie de croire, Madame le Député, à l'assurance de ma considération distinguée. *et de mon très fidèle souvenir*


Michèle ALLIOT-MARIE

Madame Annick GIRARDIN
Député de Saint-Pierre-et-Miquelon